

La prévention du cancer du col de l'utérus par la vaccination contre le Papillomavirus humain

Questions – réponses

thème	question	réponse
La vaccination		
	Pourquoi a-t-on recommandé ce vaccin récemment ?	Depuis 40 ans on a développé des programmes de dépistages du cancer du col de l'utérus, par frottis, et dépisté des cancers à des stades précoces ou tardifs de leur évolution. Des traitements locaux et chirurgicaux existent pour différents stades de la maladie, mais une lésion cancéreuse reste mortelle pour une certaine proportion de femmes. Les études ont montré que le développement de ces lésions était dû à une contamination par des virus du groupe papilloma (HPV), et l'on a développé un vaccin qui permet d'éviter cette contamination, presque inévitable si l'on a des relations sexuelles.
	Quel est le but de la vaccination ?	Il est de protéger les personnes vaccinées contre les types de HPV qui sont le plus fréquemment cause des lésions cancéreuses. Il s'agit d'une protection personnelle, mais qui n'est pas complète. En second lieu, du fait de l'augmentation des personnes vaccinées, qui ne peuvent par conséquent pas transmettre le virus, le bénéfice secondaire est d'obtenir une baisse de la circulation de ces virus. Il a aussi une efficacité très partielle contre d'autres types de virus HPV que ceux contre lesquels on a été vacciné.
Remboursement du vaccin		
	Que coûte la vaccination pour la jeune fille ?	La vaccination elle-même ne coûte rien pour la jeune fille. Elle est hors franchise. Elle ne lui est pas facturée. Seule la consultation médicale qui serait réalisée par ailleurs, à l'occasion de la vaccination, sera facturée et remboursée par l'assurance de base, sous réserve de la franchise.
	Par qui est payée la vaccination ?	D'après les directives fédérales (du 21.11.2007), la vaccination HPV est payée par le consortium cantonal des assurances maladies cantonales. Mais le canton chargé d'assurer le programme doit payer les coûts de personnel et d'infrastructure.
	Quels sont actuellement en Suisse les coûts du dépistage et du traitement du cancer du col de l'utérus ?	Les coûts annuels du dépistage s'inscrivent dans une fourchette de 117 à 183 millions de francs (mais ne touchent pas toutes les personnes susceptibles d'y avoir recours). Les coûts des traitements des pathologies provoquées par le HPV (cancer du col de l'utérus et stades pré-cancéreux, verrues génitales) sont de 24 millions par an. Les frais pour la vaccination d'une seule cohorte de jeunes filles suisses (celles qui sont nées la même année) coûte environ 20 millions de francs.

Comment prend-on la décision d'inscrire un nouveau vaccin dans un programme de santé publique ?	On prend la décision d'inclure un vaccin dans le plan fédéral de vaccination lorsque le problème de santé qu'il peut contribuer à prévenir efficacement touche une fraction importante de la population exposée (mais pas forcément de toute la population suisse). On calcule le rapport entre les frais épargnés parce que les gens vaccinés ne tombent pas malades et les frais engendrés par les conséquences de cette maladie (frais de traitement, éventuelles séquelles, frais dus à la perte d'une vie humaine productive, etc.). C'est ce que l'on appelle le rapport coût/bénéfice. Pour tous les vaccins proposés en Suisse, on épargne plus d'argent qu'on n'en dépense en vaccinant. Pour le HPV ce rapport est aussi favorable que pour la vaccination contre l'hépatite B introduite en 1998.
Pourquoi la Confédération a-t-elle lié le remboursement du prix du vaccin à l'existence de programmes cantonaux ?	Dans un programme de vaccination organisé par les autorités sanitaires d'un canton, on peut négocier un prix inférieur pour le vaccin, acheté en grande quantité. Les frais d'application du vaccin sont aussi inférieurs à la vaccination dans le secteur privé.
Pourquoi l'offre de rattrapage échoit-elle au 31.12.2012 ?	Cela doit donner le temps à toutes les personnes qui ont moins de 19 ans révolus, la possibilité de se faire vacciner.

Le virus HPV (human papilloma virus)

Combien de types différents de virus existe-il ?	On compte dans ce groupe environ 30 types qui touchent les muqueuses anale et génitale. On les subdivise en 2 catégories : les HPV à faible risque, causant principalement des verrues cutanées et des muqueuses, et les HPV à haut risque qui entraînent des dysplasies des muqueuses ano-génitales. 30% de ces dernières infections peuvent dégénérer en lésion cancéreuse avec les années.
Quelles sont les lésions que les virus HPV peuvent déclencher ?	Ils peuvent provoquer des verrues cutanées, ano-génitales, des verrues des muqueuses, et des tumeurs ano-génitales potentiellement malignes.

Contamination par le HPV

Quels sont les modes de contamination par le HPV ?	Le principal mode de contamination est la voie sexuelle, lors d'un rapport, avec contact des muqueuses, mais aussi simplement avec la peau.
Quelle proportion de femmes peuvent-elles être contaminées malgré le port du préservatif par le partenaire ?	Même si les femmes et leurs partenaires prennent toutes les précautions requises, le 70% d'entre elles seront infectées par un partenaire porteur de HPV.
Y a-t-il d'autres causes à l'apparition d'un cancer du col de l'utérus ?	Quasiment pas ; les virus du groupe HPV sont responsables de 99,7% de ces cancers.
L'infection par le HPV se remarque-t-elle ?	La plupart des infections se passent sans que l'on s'en aperçoive : on ne peut donc en général pas savoir si on est contagieux(se).

Cancer du col de l'utérus

Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?	Le cancer du col de l'utérus se développe à partir de cellules de la muqueuse du col dont certaines, infectées par le virus HPV, deviennent cancéreuses. Elles prolifèrent d'abord à la base de la muqueuse, puis jusqu'en surface où elles sont observables (le test de frottis du col les met en évidence).
Comment évolue ce cancer ?	Non traitées, ces cellules cancéreuses envahissent les tissus contigus et se disséminent par les voies lymphatiques. Elles atteignent les voies urinaires, peuvent provoquer une insuffisance rénale, et aussi atteindre plus tard par le sang, le foie, les poumons et la colonne vertébrale.
Peut-on guérir d'un pré-cancer ou d'un cancer du col de l'utérus ?	Il n'y a pas de traitement médicamenteux capable de détruire les cellules cancéreuses de la muqueuse. Par contre, si ces cellules sont détectées à temps, un traitement chirurgical ou par laser est efficace.
Quel est l'intervalle de temps entre l'infection et l'apparition d'une lésion cancéreuse ?	Les cancers surviennent 2 à 5 ans au minimum après la contamination, mais parfois plusieurs dizaines d'années plus tard. La moitié des cas apparaît avant 50 ans.
Quelle est l'importance du cancer du col de l'utérus ? Qui est atteint ?	Dans le monde le cancer du col de l'utérus est la 2 ^{ème} cause de cancer de la femme actuellement après le cancer du sein. Chaque année en Suisse plus de 5'000 femmes sont confrontées à un diagnostic de pré-cancer du col de l'utérus et doivent subir des examens et si nécessaire un traitement local pour prévenir une évolution vers le cancer. Chaque année en Suisse environ 320 femmes ont un cancer du col de l'utérus et une centaine en décède, malgré les programmes de dépistage et les traitements.
Quelle est l'efficacité en Suisse des examens de dépistage du cancer du col ?	Depuis les années 80, le nombre de nouveaux cas du cancer du col de l'utérus a enregistré une baisse de 28% (un peu plus d'un quart), passant d'une moyenne de 440 cas par an (1980-1983) à 317 cas par an (2000-2003), principalement grâce aux examens de dépistages. Ce recul est particulièrement marqué chez les femmes âgées de plus de 50 ans. Il est quasiment inexistant chez les moins de 50 ans. Le nombre de décès liés aux cancers du col a diminué de moitié depuis les années 80, passant de 190 à 90 décès par an.
Devra-t-on tout de même faire un test de dépistage si l'on a été vaccinée ?	Oui. Comme le vaccin protège seulement à 75%, il restera recommandé de faire un frottis de dépistage chaque année, puis tous les 3 ans lorsque deux frottis successifs auront été normaux. Grâce au frottis de dépistage, une lésion précancéreuse ainsi détectée pourra être efficacement traitée et permettra d'éviter l'apparition d'un cancer du col.
Y a-t-il des facteurs de risque particuliers pour l'apparition d'un cancer après contamination ?	Oui. Toute diminution durable de l'immunité (traitement immunosuppresseur) ou infection à VIH (qui diminue l'immunité naturelle) peuvent augmenter le risque. Le tabagisme représente aussi un facteur de risque bien démontré.

Quelles sont les séquelles d'un cancer du col de l'utérus guéri ?	Une intervention chirurgicale de conisation du col de l'utérus dans le but d'enlever la tumeur multiplie par deux le risque de naissance avant-terme.
--	---

--	--

Vaccination des garçons

Pourquoi les garçons ne sont-ils pas vaccinés alors qu'ils sont porteurs et transmetteurs du virus ?

Les garçons ne sont pas vaccinés parce qu'ils ne font qu'exceptionnellement un cancer s'ils sont infectés avec le HPV, et que par ailleurs l'on n'a pas encore démontré l'efficacité protectrice du vaccin contre le portage (les garçons peuvent être des porteurs sains au long cours) et la transmission. Mais il est possible que cela change à l'avenir selon les résultats des études en cours.

Les garçons font-ils aussi des lésions avec les HPV ?

Ils ont des lésions à type de verrues sur les parties génitales, visibles ou cachées (appelées condylomes). Ces lésions existent aussi chez la femme.
Dans certains cas, le HPV est responsable chez l'homme de cancer anal ou rectal, voir du pénis.

Vaccination des filles

Pourquoi fixer à 11-14 ans l'âge proposé pour la vaccination ?

Pour une efficacité optimale, il s'agit de vacciner avant le début des relations sexuelles. Selon la statistique, on admet que 7% des jeunes filles et 13% des garçons ont des contacts sexuels avant 15 ans, que la moitié des jeunes en ont eus à 16 ans, et 80% à 20 ans. Il faut donc vacciner avant le risque de se contaminer.

Pourquoi limite-on à 19 ans le rattrapage pour le vaccin contre le HPV ?

Statistiquement le risque d'être contaminée augmente avec le nombre de partenaires sexuels, donc avec l'âge. Au-delà de 4 partenaires il n'est plus recommandé de se faire vacciner parce que l'on est très probablement contaminé. C'est une donnée statistique, mais ne reflète pas les cas particuliers puisque cela dépend de son activité sexuelle. Des études sont en cours pour évaluer la protection offerte par la vaccination à un âge plus élevé.

Protection contre le HPV

Y a-t-il d'autres moyens de se protéger du HPV ?

Il n'y a pas d'autre alternative aussi efficace que le vaccin, puisque le virus peut aussi être transmis par la peau autour des zones génitales. D'après certaines études, le préservatif offrirait tout de même une protection partielle.

Efficacité du vaccin

Quelle proportion de cancers du col le vaccin peut-il contribuer à éviter ?

On estime que l'on pourra ainsi éviter, si l'on est correctement vaccinée, le 75% des risques de faire un cancer du col de l'utérus (mais pas les 25% restants qui sont dus à d'autres types du HPV). On peut aussi éviter le 95% des verrues génitales.

Pourquoi doit-on recevoir 3 doses de vaccin ?

L'immunité ne se développe correctement contre les différentes souches de virus contenues dans le vaccin que si l'on reçoit 3 doses, avec un intervalle de temps minimal entre elles.

Le vaccin peut-il être efficace si l'on a déjà eu des relations sexuelles ?

Statistiquement on admet que le vaccin est efficace tant qu'on n'a pas eu plus de 4 partenaires différents, donc jusqu'à 19 ans en moyenne. Mais si son activité sexuelle a été plus réduite il peut toujours être utile, comme dans le cas où l'on n'aurait par chance pas été infectée.

Si l'on est vaccinée, le préservatif est-il toujours utile ?	Le préservatif est de rigueur dans toute relation nouvelle, jusqu'à preuve de non contamination du partenaire, pour n'importe quelle infection sexuellement transmissible (IST), et si celui-ci ne vous est pas strictement fidèle.
Le vaccin a-t-il une utilité thérapeutique ?	Oui, mais très peu. Les anticorps formés en réaction au vaccin ne peuvent PAS éliminer la lésion pré-cancéreuse ou cancéreuse. On doit donc se faire vacciner AVANT d'être contaminé.
Peut-on faire un test pour savoir si on doit se faire vacciner, ou si cela est encore utile ?	Ce test n'est pas utile ; l'anamnèse renseigne suffisamment sur les risques encourus (vie sexuelle). En cas de doute, il convient simplement de faire le vaccin.

Réactions à la vaccination

Quelles sont les réactions lors de l'administration du vaccin ?	La vaccination est généralement bien tolérée. Les effets indésirables sont locaux pour 1 personne sur 4 (rougeur, douleur, enflure), et généraux pour 1 personne sur 10 (maux de tête, fatigue et/ou fièvre). Toutes ces réactions disparaissent spontanément en 1 à 3 jours. Les réactions allergiques sont très rares (1 personne sur 10 millions) et se manifestent dans les minutes ou heures qui suivent l'injection.
Peut-on déclarer des effets indésirables aux autorités ?	Oui, les médecins sont tenus de le faire lorsqu'ils en ont connaissance au moyen du formulaire qui peut être téléchargé à : www.swissmedic.ch .

Contre-indications du vaccin

Ce vaccin est-il contre-indiqué dans certaines situations ?	En cas de maladie, il suffit de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans le vaccin, ou la survenue d'une réaction allergique grave après un précédent vaccin peut être une contre-indication. Dans ces cas-là, le médecin peut seul donner un avis compétent après discussion avec la patiente.
--	--

Association avec d'autres vaccins

Ce vaccin peut-il être associé à d'autres vaccins, et lesquels ?	Oui, le vaccin est un vaccin inerte. C'est-à-dire qu'il ne contient pas de virus vivant atténué. Il peut en particulier être associé à celui contre l'hépatite B. Par contre, il ne peut pas être associé avec les vaccins Rougeole-oreillons-rubéole. Pour la première dose, il ne peut pas être associé avec le vaccin contre la diphtérie et avec celui contre les méningocoques du groupe C.
---	---

Autres questions	
Quelles sont les différences entre le virus de l'hépatite B et le virus HPV ?	Le virus de l'hépatite B se trouve dans le sang et dans le sperme, et provoque une maladie grave du foie. Le virus HPV se trouve sur les muqueuses et la peau, et provoque le cancer du col de l'utérus, et des verrues génitales. Cependant les deux peuvent être transmis par relation sexuelle.
Peut-on, doit-on continuer la vaccination si on a eu une relation sexuelle après la 1^{ère} ou la 2^{ème} dose de vaccin ?	Oui, il faut absolument recevoir les 3 doses. On ne s'infecte pas obligatoirement à chaque rapport avec tous les virus à haut risque. Il est donc utile de terminer la vaccination pour avoir le plus d'anticorps possible.
Ce vaccin peut-il être fait si l'on est enceinte ?	On ne peut donner de réponse absolue. Il faut donc le faire après l'accouchement, ou arrêter la vaccination si une grossesse survient. Mais les études connues ne montrent aucun risque supplémentaire.
Peut-on se faire vacciner si on allaite ?	Oui.
Le vaccin a-t-il un effet anticonceptionnel ?	NON, cela n'a rien à voir. Le préservatif, et/ou la pilule (ou une autre méthode hormonale) sont efficaces pour prévenir une grossesse (bien qu'aucune ne l'est totalement !).
Ce vaccin protège-t-il contre les autres infections sexuellement transmissibles (IST) ?	Non, il n'y aucune utilité contre les autres IST (donc ni contre l'hépatite B, ni contre le virus du SIDA)
Quelle est la durée de protection à la suite de la vaccination complète avec 3 doses ?	On est certain que la vaccination est efficace en tout cas 5 ans, mais il est très probable qu'elle dure beaucoup plus longtemps. Il se pourrait que l'on doive à l'avenir faire une injection de rappel par exemple 10 ans plus tard (?).
Composition du vaccin	
Quelle est la composition du vaccin ?	Le vaccin contient une protéine identique à une protéine de l'enveloppe des virus, produite en laboratoire et donc inerte, et une substance adjuvante destinée à augmenter la réaction immunitaire. Il ne contient PAS de mercure. Il ne contient PAS de matériel génétique, et ne peut pas causer d'infection ni de lésions.
Pourquoi n'avoir sélectionné que 2 ou 4 souches du virus HPV pour fabriquer le vaccin ?	Les différentes souches sont plus ou moins à risque pour la survenue de lésions cancéreuses. On a choisi à la fois les types les plus virulents et les plus fréquents, mais pas tous pour ne pas augmenter le prix du vaccin.
Combien de vaccins y a-t-il sur le marché contre le HPV ?	Il existe actuellement un seul vaccin autorisé à la vente en Suisse : le Gardasil (Sanofi Pasteur MSD). D'autres pays utilisent aussi le Cervarix (GlaxoSmithKline), en cours de reconnaissance dans notre pays (état au mois de juin 2008)
Quels sont les pays qui ont recommandé la vaccination contre le HPV ?	<i>Allemagne, Autriche, Canada, France, Italie, Australie, Suisse, USA, Belgique, Espagne, Grèce, Luxembourg, Portugal, Royaume Uni, Lichtenstein</i> <i>En préparation : Bulgarie, Danemark, Norvège</i>